

Chambre sera prochainement appelée à réviser cette indispensable réforme.

Mais, en attendant, n'y a-t-il pas un illogisme qui déconcerte dans le fait que le gouvernement et la majorité, d'accord pour reconnaître l'incapacité des Conseils de guerre à rendre la justice, admettent cependant que l'on doit maintenir les plus graves peines prononcées par eux ?

L'amnistie va, dans quelques jours, couvrir des délits ou même des crimes certains. Par contre, la condamnation à huis clos d'une Jeanne Morand, par exemple, que l'on a bien des raisons de croire innocente, car elle s'est livrée elle-même, demeurera intangible !

On objecte, il est vrai, que le gouvernement se réserve, après examen, de faire jouer, dans certains cas, la grâce amnistiant.

Toutefois, deux objections se dressent tout de suite contre cette façon de procéder. La première est que le gouvernement, qui est le maître de l'heure, n'est pas le maître de l'avenir.

Personne ne souhaite plus sincèrement et plus ardemment que nous une longue vie au ministère Herriot. Personne n'est plus que nous convaincu que le redressement de la France et la conservation de la paix y sont intéressés.

Mais il n'en reste pas moins que le temps ne lui appartient pas.

Une mesure de clémence différée perd le principal de sa valeur. Une mesure de justice différée est une injustice déjà. Et s'il advient que pour l'avoir différée on ne la puisse prendre, quelle responsabilité !

La seconde objection n'est pas moins forte. Peut-être est-elle plus forte. Elle se peut exprimer ainsi : La grâce amnistiant, si bonne que soient les intentions, n'ira qu'à des favoris.

Les condamnés dont la famille a des relations, des amis, des influences, obtiendraient aisément que leur dossier soit examiné et bénéficierait du pardon.

Mais les autres, les orphelins, les abandonnés, les ignorants, les simples, d'autant plus durement frappés que personne ne s'est présenté pour les défendre et qu'ils n'ont pas su se défendre eux-mêmes, les autres ne peuvent compter que sur un miracle pour sortir de leur prison, ou de leur bagne. Et il n'y a plus de miracles.

Ainsi donc, une iniquité nouvelle se greffe sur l'iniquité ancienne !

Nous savons, certes, bien que ni la majorité ne veut cela, ni le gouvernement. Cependant c'est l'inévitable, si l'on s'obstine dans une formule aussi arbitrairement rétrograde.

Nous ajouterons, d'ailleurs, que les dangers de cette formule ne s'arrêtent pas là. Le jour, en effet, où l'existence même des Conseils de guerre sera mise en jeu, la droite, qui les défendra, trouvera un argument d'une force singulière dans le fait que les arrêtés de ces tribunaux auront été tenus pour tellement respectables que l'amnistie même n'a osé y toucher !

Pierre BERTRAND.

LES BALANÇONS DE LA JUSTICE

Les foudres de la XI^e chambre

Notre ami Dauve a été condamné hier à quinze jours de prison et vingt-cinq francs d'amende, pour avoir été passé à tabac par les flics. La scène s'était déroulée lors de la manifestation du Père-Lachaise qui commémorait la Commune.

S'il s'était agi d'un fasciste !

La magnanimité du Bloc des Gauches

Geoffroy-le-Goff, que le Tribunal de Saint-Quentin a condamné pour les manifestations de mars, a été mis en liberté conditionnelle en attendant l'amnistie.

Est-il vrai que le Bloc des Gauches a eu l'infamie de l'envoyer aux bataillons d'Afrique ?

La Souris du Palais.

Un peu de clarté

Lors du meeting du Groupement de défense des révolutionnaires emprisonnés en Russie, le camarade Kaplan intervint — en se réclamant de l'Anarchie — pour défendre l'œuvre des gouvernements russes.

Il y a dans son geste un tel illogisme, qu'il est, je crois, nécessaire de le relever. Si je ne m'abuse, l'Anarchie, au sens étymologique du mot, n'a toute autorité ; il est donc inconcevable de voir un anarchiste soutenir un gouvernement qui est ce qui se fait de mieux dans le domaine de l'oppression.

Devant les faits précis apportés par les camarades ayant séjourné en Russie, la tâche lui était difficile, et alors qu'il était à même de prendre connaissance de tous les documents, il s'en garda bien, pour un ouvrier — oh ! suprême argumentation ! — à nous inviter à la lecture de... l'« Humanité », qui, seule, dit la vérité... communiste, bien entendu !

Pour un anarchiste, comme vous le voyez, ce n'était pas mal.

Plus récemment, lors d'une conférence du camarade Armand, au groupe de Romainville, il intervint également, et la discussion qui portait sur les rapports entre anarchistes ne tarda pas à dégénérer en une controverse ayant pour thème l'expérience russe et où il afficha sa parfaite solidarité avec ceux qui se font les bourreaux de nos camarades. Cela est son droit, et je ne lui contesterais pas s'il se situait d'une façon plus nette.

Anarchistes, il vous faudra venir avec nous mener la lutte contre toutes les forces oppressives qui réduisent les individus et les traitent pantelants derrière le char de l'Etat, qu'il soit blanc ou rouge.

On bien, alors, il vous faudra vous solidariser totalement avec ceux qui admirent — et cela juste au moment de l'assassinat de Matteotti — le retour à l'ordre et la complète réorganisation économique de l'Italie du « Duce » Mussolini, et qui, dans leur propre pays, briment, emprisonnent et tuent tout ce qui ne pense pas selon le « Crédo » gouvernemental.

Mais, de grâce, pas de situation équivoque qui nous amènerait à penser que vous assumez dans les milieux anarchistes parisiens le rôle qui échoit au Victor Serge, Sandormisky et autres en Russie.

FRIQUET.

Les institutions qu'il faut détruire

L'organe de la rue de Rome, imbu d'idées vénéreuses et surtout mauvaises, nous donne une fois de plus l'occasion de jeter un peu de lumière sur un sujet toujours d'actualité : la nocivité des institutions. Sans chercher à en examiner toutes les ramifications sociales, philosophiques ou autres, mais pour, au contraire, simplifier cet exposé critique, nous ramènerons les institutions à deux, les deux principales d'où les autres découlent : institutions d'Etat, institutions d'ordre religieux.

Qu'il s'agisse des unes ou des autres, nous trouvons qu'elles servent les mêmes principes d'asservissement des hommes à un seul individu et les mêmes puissances d'orgueil les poussant les uns contre les autres vers des conflits sanglants.

Pour mieux le démontrer, l'Eglise rappelle à l'homme la matière dont est composé son corps et lui dit : Pulvis es et in pulverem revertaris (tu es poussière et tu retourneras en poussière). Sa tâche est ainsi toute simplifiée : le corps humain n'existe plus, il s'est livré à ses bourreaux et la raison humaine a suivi très naturellement.

Se servant de l'Eglise quand l'influence de celle-ci lui facilitait la tâche de défense de ses intérêts, l'Etat, quelle que soit sa nuance, du rouge le plus sanglant au blanc le plus pur en passant par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, nous enseigne le respect des lois. Vaguement il a été question des Droits de l'Homme au cours d'une révolution, mais ces droits ne sont désormais qu'un tableau de lecture tout juste bon pour les petits enfants et très vite délaissé pour l'enseignement d'une morale « civique » d'où la liberté est bannie. C'est presque le retour à l'ancien système philosophique de scholastique. Magister dixit (le maître a dit) devant lequel il ne restait, si l'on inclinait en attendant, ce qui ne tarde guère, le salut forcé à ce chiffon qu'on dénomme un drapeau.

Deux institutions donc, tour à tour se partageant ou accapant l'homme, le dominant, brisant en lui la sève féconde des élans libertaires et le disciplinant à un tel point qu'il n'est plus qu'une bête d'un troupeau ou un mauvais berger — y en a-t-il de bons ? — conduit à l'abattoir ou qu'un loup dévore.

Un exemple vivant de la nocivité des institutions d'Etat apparaît à nos yeux en ce moment et c'est dans l'Action Française que nous puiserons, pour une fois nos informations.

Nul d'entre nous n'ignore les luttes sanglantes qui ont amené au pouvoir le Duce fanfaron qui a nom Mussolini ; nul plus que les libertaires ne hait cet homme qui, parti du socialisme, s'est juché près d'un trône chancelant pour s'en faire le soutien, mais voilà que l'étoile commence à pâlir : un meurtre — tout porté à en croire la vraisemblance — a été commis et qui apparaît plus affreux en ce sens que la victime est le leader d'un parti.

De ce meurtre l'Action Française parle peu. Il est gênant pour elle et peut diminuer le prestige de sa camelote, maladroitement purgée. Aussi bien ne commente-t-elle que les événements, — nouvelles plus ou moins falsifiées livrées par les agences, — qui peuvent servir sa doctrine. C'est ainsi qu'elle offrait ces jours derniers à ses lecteurs deux témoignages de brigands à la solde du dictateur au sujet du « massacre d'Empoli ».

Révoltés par les attentats des Chemises Noires, des hommes de la classe ouvrière italienne, embrigadés par ses politiciens et faisant le jeu de ces derniers plutôt qu'œuvre libératrice ont massacré des troupes armées dirigées contre eux : voilà le crime et en même temps le thème des témoignages cités dans l'organe du Nationalisme intégral.

Libertaires, il nous importe peu que ce soient des socialistes, ou soi-disant tels, qui aient commis des atrocités sans nom, et nous pouvons dénoncer tout ce qu'a d'odieux le crime qui se perpète contre un homme au nom d'une institution.

Cent trente-deux socialistes comparaissent actuellement devant les jurés de Florence. Leur faute ? leur crime ? S'être révoltés contre l'impérialisme asservisseur. Deux témoins mussoliniens qui, armés, ont pris part à la bagarre d'Empoli disent ceci, le premier d'abord :

« ... Brusquement, des fenêtres fermées partirent des coups de feu. Plusieurs de nos hommes tombèrent en poussant de sourds gémissements. Aussitôt, carabinieri et marins ripostèrent. Le marin Turli, grièvement blessé, tomba du camion automobile que j'occupais. Aussitôt les assaillants tournèrent leurs armes contre le blessé et s'acharnèrent sur lui. Une pluie de balles, de pierres et de morceaux de tuiles s'abattit sur son corps ensanglanté. Nous voulûmes voler au secours du blessé. Mal nous en prit. Les socialistes, cachés des deux côtés de la rue dans les maisons avoisinantes, redoublèrent de fureur et la fusillade crépita plus nourrie que jamais. A toute vitesse, nous sortîmes de la via del Giglio et allâmes sur la grand-rue. Un large fossé se trouvait là. Nous nous y précipitâmes et y fîmes une tranchée. De nombreux morts et blessés gisaient dans le camion. Les lamentations des blessés montaient jusqu'à moi et me fendaient l'âme, mais impossible de leur porter secours. Notre tir très précis répondait à la fusillade des cannibales qui nous assaillaient. »

Le second continue en ces termes son récit sur un épisode de la lutte :

« Le carabinier Pinna avait été grièvement blessé. Il se traîna sur les genoux jusqu'à l'une des rives de l'Arno, où il mit un peu d'eau sur ses plaies. Mais des socialistes l'avaient aperçu. Ils l'entourèrent en criant : « A mort ! ». Le carabinier leur dit qu'il était sans arme. Pour toute réponse, les socialistes lui firent plusieurs coups de feu à bout portant. Le carabinier se jeta à l'eau où il ne tarda pas à couler. Alors que le corps allait disparaître, la fusillade contre le malheureux redoubla d'intensité. Des femmes l'entendirent crier : « Maman, ma pauvre petite maman ! »

Voilà les actes qui se commettent au nom des institutions. L'Action Française les trouve criminels, non pas parce qu'un pauvre enfant débâché à son dernier soupir s'est retrouvé lui-même et a crié : Maman, ma petite maman, mais parce que ceux qui ont

assassiné cet enfant se sont attaqués au fascisme même. N'est-ce donc pas leur droit ? ...

Certes, les gémissements de ce malheureux petit qui a été tué avec un tel déplaisement de férocité, voire de lâcheté, relents douloureusement en nous et ce n'est pas en vain que d'une poitrine humaine devrait sortir cet appel de pitié : Maman. Mais qui donc le conduisit à la mort lui et son camarade Turli ? Qui, si ce n'est l'assassin en chef, le tyran Mussolini ? Ce n'est pas une excuse à la lâcheté car la lâcheté ne s'excuse pas, même quand elle est le fait d'une bande de camelots du roi faisant leur entraînement, avec des fûtons d'huile de ricin, en vue de prochaines émeutes à quinze ou vingt contre un. Ce qui a fait naître cette lâcheté, ce sont, avec l'esprit de vengeance qui en dérive, des institutions qui dressent l'homme contre l'homme et le grisent de sang.

N'est-il pas profondément douloureux de voir s'entourger de pauvres êtres pour des institutions et de les voir pousser la férocité à un tel degré ? Oh oui, vraiment, c'est atroce ! Faut-il pour cela que de nouvelles victimes, désignées cette fois par des jurés, périsent au nom de principes ? Ce serait encore plus dégoûtant et pour plusieurs raisons. D'abord ceux qui ont été arrêtés sont-ils les meurtriers ? La question peut se poser. S'il est vrai qu'ils avaient des armes, les troupes mussoliniennes n'en avaient-elles pas ? Ces hommes, en outre, se sont donnés des chefs, ou ce qui apparaît plus vrai, les d'être dominés par des chemises noires ils ont subi des chefs qui leur promettaient une ère meilleure. Ils ont vu leurs frères massacrés sans défense, alors ils se sont levés avec l'espoir de les venger : ils ont bien fait. Et alors plutôt que de chercher dans de nouveaux meurtres une vengeance à froid sur des malheureux, qui, recevant à quelques pas une douzaine de balles bien placées, ne pourraient pas même appeler leurs mamas, ne vaudrait-il pas mieux reconnaître que les institutions qui « autorisent » les crimes sont les vraies responsables, que ce sont elles qu'il faut détruire pour que s'éteignent les fevers de haines.

Plus loin qu'elles et plus haut, les patries, dont elles font partie intégrante, sont des semezues de mort. Les crimes les plus lâches qui soient, sont tous commis à l'ombre d'un drapeau. Quand donc les hommes comprendront-ils cela et détruiront-ils les patries et les institutions qui tuent pour se repaître de sang !

(A Suivre.)

Géo KAINVAL.

Le crépuscule des Partis

Il est bien certain que les groupements à but unique présentent un avantage marqué sur les partis traditionnels, les partis rigides, les partis omnibus. Ils correspondent davantage à la synthèse sociale de nos jours. Les collectivités modernes tendent à s'avancer de plus en plus du dogme de l'unité, et à le remplacer par l'union libre des volontés. L'Unité n'existe plus dans les sociétés modernes, et ne saurait plus leur être imposée en aucune façon. En effet, l'unité qu'on tenterait de refaire ne serait jamais qu'une unité mécanique, la cohésion intime lui ferait défaut. L'organisation la plus centralisée, césarienne ou jacobine, ne fournirait qu'un vain simulacre d'unité. Dans nos sociétés que les traditions ne cimentent plus, la cohésion sociale, pour être effective, doit provenir surtout de la conscience des intérêts communs, et de la conscience des droits et devoirs envers la chose publique qui en résultent pour chacun. Cette double conscience suscite l'union des volontés et fournit son ressort à l'action sociale.

L'unité — apparente — avait été réalisée par l'absolutisme ; un seul pensait ou était censé penser pour tout le monde. De même, dans les partis rigides, à un degré bien moindre, il est vrai, puisque la liberté de discussion est officiellement admise, les chefs ou les théoriciens du parti pensent ou sont censés penser pour tous les adhérents. A première vue, il pourrait paraître qu'il y a là une économie d'énergie, de temps et de moyens. Quelle erreur ! Les hommes qui composent une société libre ne sont pas des machines, et l'activité politique n'a rien de commun avec la fabrication en série. Sa force vient des consciences individuelles, et sa productivité augmente en raison des efforts déployés, et non en raison des efforts économisés. L'absolutisme a donné ses preuves. La déquiescence des grands partis confirme également ce point de vue.

Si l'on veut s'émanciper des mœurs de clan et de la notion ecclésiastique du credo de parti, il conviendrait, à titre de mesure transitoire, d'admettre les groupements à but unique. La confusion actuelle s'en trouverait un peu atténuée.

A l'heure présente, les questions figurant sur les programmes des partis y forment un amalgame et non un corps ; elles y sont jointes et distraites suivant des calculs et des préoccupations opportunistes. Loin d'aggraver cet état de choses — ce qui ne serait guère facile — la nouvelle méthode favoriserait plutôt les grands courants de la pensée politique et refonderait les tendances de petit importance. Actuellement, les partis opèrent comme des syndicats rivaux, en ramassant des voix de toute provenance ; chaque voix compte pour « valeur » intrinsèque et comme appoint. Aussi les partis sont-ils souvent obligés de compter avec les représentants des revendications fantaisistes. Mais lorsque les revendications, arbitrairement groupées sous une enseigne unique, seraient classées, les voix des porte-paroles des revendications secondaires ne pouvant plus servir d'appoint facile, seraient dépréciées sur le marché électoral. Elles se neutraliseraient et feraient place aux revendications plus importantes.

Avec le système d'organisations à objet unique, tout adhérent trouverait à son côté un adversaire d'hier, et du côté opposé, un allié d'hier. Il sera donc naturellement porté à distinguer les hommes des divergences momentanéés qui les divisent, et à faire

leur part aux idées et aux sentiments autres que les siens. Les partis temporaires à objet unique fourniraient ainsi par la vertu même de leur constitution et de leur but, une sorte de vaccine contre la rage de parti et le fanatisme de secte. Ils deviendraient des écoles d'esprit tolérant et large.

Toutefois, devra-t-on, comment réussir à recueillir des partis politiques et à former des chefs pour les conduire au combat, sans l'appât du pouvoir à conquérir ? A moins de désespérer de la nature humaine, on peut avoir la certitude qu'il se trouvera des gens prêts à lutter et même à se sacrifier, sans espoir des compensations futures du pouvoir.

Du reste, les groupements à objet unique ont fait, dans certains pays, leurs preuves. Sous les noms de « Ligues », « Fédérations », « Comité des 70 », ou « de 100 », etc., ces groupements ont rendu de grands services dans le passé. Ils ont victorieusement combattu la tyrannie et la corruption des partis, en opposant aux conventions surannées et aux formes rigides, la liberté des mouvements du citoyen dans la vie publique et le grand jour de la libre discussion.

Répondre, car on ne le dira jamais assez, les grandes réformes en Angleterre et les grandes batailles politiques aux Etats-Unis ont été accomplies et menées à bien par des organisations spéciales, en dehors des partis permanents et souvent contre eux.

Dependant, les époques de tension sociale passées, les partis rigides ont recommencé à peser de tout le poids de leur parasitisme, sur les destinées des nations.

Les groupements à revendication unique, nous l'avons dit, ne sont qu'un pis-aller. Au point de vue politique, ils sont, en effet, impuissants à éliminer l'influence néfaste des politiciens professionnels. Certes, celle-ci sera bien amoindrie dans les unions à but unique. Le politicien ne pourra plus devenir le dépositaire de la vérité du parti, le préteur de son culte. Mais, hélas ! le Parti, même objet déterminé, continuera à servir de marchepied pour bon nombre d'aristocrates. En vérité, leurs agissements seront beaucoup moins dangereux, puisqu'ils ne pourront plus se réclamer d'aucune tradition. Et les citoyens de bonne foi n'auront plus besoin de faire, par pitié politique, le jeu des aigrefins de la politique.

De plus, — et c'est là la raison principale, — les Partis, rigides ou à objet unique, ne répondent plus aux besoins impérieux de notre époque de révolution sociale.

Nous allons l'établir dans un prochain et dernier article.

E. HEBER.

Belle soirée en perspective

Désirant clore leurs travaux par un coup de maître, les « Bons Templiers » et les Amis du Foyer Végétalien organisent pour mercredi soir 2 juillet, à 20 h. 30, au Foyer, 40, rue Malthis, une grande soirée artistique au bénéfice du Foyer de Saint-Quentin.

Au programme, rien que des as. Le voici succinctement :

Lecture par notre ami Délonne, artiste dramatique, d'une pièce de Bernard Shaw, Blanche Dussane, de la Comédie-Française, nos amis, Mme Demarquette, de l'Opéra, et son époux, le naturaliste d'avant-garde, bien connu.

Concours assuré de quelques camarades de la « Muse Rouge » avec notre quasi introuvable ami Loral ; notre camarade Mme Henri Lepaute et la jeune troupe du « Message » (Société de Théosophie) ; les artistes du Syndicat des Artistes lyriques et tous les camarades de bonne volonté qui voudront bien nous prêter leur concours.

Et nous faisons particulièrement appel à notre bonne camarade Félicia Litvine qui ne nous a jamais refusé son concours au temps glorieux des U. P.

L'entrée est gratuite pour tous : qu'on se le dise !

Denis ROUX.

A propos de Sports

J'ai lu dans le Libertaire l'article de Férandel sur « Anarchisme et Sport ». J'ai lu après le « Propos d'un Paris » de Mualdès. Férandel défend chaleureusement le sport et demande qu'on ouvre une rubrique sportive dans notre journal. Mualdès, par son article d'aujourd'hui, donne à croire que sans vouloir s'élever contre ce projet, il ne le soutiendra pas, et je ne lui donne pas tort.

Le Libertaire est d'un format assez petit, trop petit même, pour qu'on puisse y faire comme on le voudrait le travail indispensable de « débarrassage » de crânes. La question syndicale, les grèves, les procès de classe, tiennent une large place dans ce journal. Le feuilleton, l'article de fond, la revue de la presse, la vie des lettres et parfois la biographie d'un des nôtres, tiennent le reste ou presque.

Le camarade Férandel reconnaît que nos informations internationales sont plutôt succinctes, et pourtant que de commentaires elles nécessitent.

Si nous voulons faire une rubrique sportive, elle sera forcément trop égrignée pour plaire aux « Anarchistes sportifs », et si on veut la rendre intéressante, il faudra rogner sur les rubriques existantes. Je ne suis pas un antisportif, loin de là. Je considère le sport comme une très saine, comme la plus saine des distractions. Mais je n'éprouve aucun amour pour les « commerçants » qui organisent ou participent aux épreuves, championnats et autres entreprises intéressées. Le sport doit être désintéressé, actuellement c'est un commerce.

Et puis quoi, la plupart de ceux dont nous parlent les journaux sportifs ou les rubriques sportives, font du sport un métier. Ce n'est plus un jeu, c'est un travail pour les participants, et un commerce pour les organisateurs.

Les « Anarchistes sportifs » ne m'en voudront pas de trop si je le dis que les gestes de Castagna et de Bonomini m'intéressent davantage que ceux de Bottechia ou des Pellissier ; que le honteux verdict rendu contre Castagna me cause une souffrance, que la joie de voir Bellanger en tête du Tour de France ne suffirait pas à calmer.

Quant aux « anars » dont Férandel nous dit qu'ils n'achèteront peut-être pas le Libertaire, quand le désir de connaître les résultats sportifs sera plus fort chez eux que tout le reste, je pense que ce sont de drôles d'anars.

N. JULIOT.

Nos Echos

Ils ont un os de recharge !

Le citoyen Inghels qui mena une campagne systématique de combat contre les profiteurs des régions dévastées a vu contre lui se dresser toutes les firmes qui puisent à pleines mains dans les finances, au détriment des petits sinistrés.

Sa réélection fut, de ce fait, empêchée, et Inghels, ainsi que ses congénères socialistes, protestèrent bien fort contre le truquage des élections du Nord, au cours desquelles le ministre Loucheur usa de son influence officielle.

Il y eut une commission d'enquête nommée par la Chambre au sujet de cette comédie, et depuis on n'entendait plus parler de l'affaire.

Les socialistes n'insistent plus — de peur de perdre des sièges en cas d'annulation — et on apprend que Inghels vient d'être nommé délégué permanent à la propagande du Parti S. F. I. O.

Pour qu'il ne crie plus au sujet de l'os parlementaire qu'on lui a enlevé, on lui donne l'os de la propagande à ronger.

Chez les politiciens, il y a des os de recharge !

○○○

Cluot !

L'Eclair relate en ces termes le fait divers suivant :

« La police recherche activement l'abbé Audoucau, vicaire de Saint-Cloud (Seine-et-Oise), disparu depuis quelques jours à la suite de plaintes émanant de parents de jeunes garçons avec lesquels le prêtre se livrait à des actes non encore tolérés par la morale... même laïque. » (Sic.)

C'est le cas de le dire : un peu de pudeur, s. v. p. ! Le rédacteur du journal cléricalisant aurait tout de même pu écrire : « ... non encore tolérés par la morale... sur tout religieux. »

C'est été un peu moins jésuitique.

○○○

Une espèce qui disparaît.

Nous vivons des jours terribles. Bientôt, nous ne saurons plus s'il faut marcher sur la tête ou sur les pieds, tant il y a de bouleversements dans la gent animale politique qui, depuis fort longtemps, s'est mise en tête de faire notre bonheur.

C'est ainsi que nous venons d'apprendre avec la rapidité d'un éclair surgissant des cieux du Kremlin pour contribuer à l'illumination des crânes conscients et organisés des ouailles du catéchisme orthodoxe, que le parti fantôme qui avait eu l'audace de se glisser entre l'enclume de Renaudel et le marteau de l'ouvrier Cachin, vient de faire appel au ministre du culte socialiste-communiste pour l'administration des derniers sacrements.

C'est avec une profonde douleur que nous enregistrons cette nouvelle qui privera l'aquarium politique d'une de ses plus rares et de ses plus remarquables espèces.

Espérons toutefois que les derniers rejets d'une race si tôt éteinte sauront retrouver leur parfait équilibre pour rejoindre les sauriens socialistes et les calmans communistes dont l'espèce ne diffère que de nom tout comme nos calmans et nos sauriens.

Où aller ce soir ?

Cette rubrique n'est pas une affaire de publicité. Quand bien même un directeur de théâtre nous offrirait cent millions pour y annoncer un spectacle pornographique ou les représentations d'une pièce malfaisante pour l'individu, nous ne signalerions pas son établissement. Mais nous recommandons ici, gratuitement, tous les théâtres où se jouent des œuvres dignes

Théâtres lyriques

OPERA. — 20 heures : Boris Godounov.

OPERA-COMIQUE. — 20 heures : Manon.

TRIANON-LYRIQUE. — 20 h. 30 : Réve de Valse.

Drames, Comédies et Genre

COMEDIE-FRANÇAISE. — 20 heures : Andromaque ; Les Fausses Confidences.

ODEON. — 20 h. 30 : L'Homme et ses Fantômes.

RENAISSANCE. — 21 heures : La Captive.

NOUVEL-AMBIGU. — 20 h. 45 : Mon Bébé.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES. — 21 heures : Knock ou le Triomphe de la Médecine.

THEATRE DES ARTS. — Relâche.

THEATRE DES MATHURINS. — 21 heures : Les Jupes larges et les Jupes étroites ; Bebel et Quinquin.

VIEUX-COLOMBIER. — 20 h. 30 : Au Seul du Royaume.

THEATRE ANTOINE. — 20 h. 45 : Madame Filir.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Madame Sans-Gêne.

Cabarets artistiques

LE CARILLON. — 21 heures : Oui, j'voudrais bien l'avoir.

LES NOCTAMBULES. — Tous les soirs, à 21 heures, les « As » de la chanson : Vincent Hypsa, Jack Cazot, Noël-Noël, Paul Groffe, Raymond Bartel, Eugène Rossi, Augustin Martini « Chambre à louer », revue.

Dimanches et fêtes, matinées à 15 heures.

LE GRENIER DE GRINGOIRE (6, rue des Abbesses). — A 21 heures : Charles d'Arvey et les chansonniers : Dorzano, Brubach, Géo Robert, Loréal, Mmes Jane Mursan, Line de Tarbes Spectacle d'art et d'éducation.

LE GRILLON (43, boulevard Saint-Michel). — 21 heures : « Têtes de Sport et Têtes de l'Art », revue ; les Chansons de la butte.

LE PERCHOIR. — 21 heures : Jeux... n'as-tu quoi.

LA CHAUMIERE. — 21 heures : Spectacle varié.

LA VAGUE ENRAGEE (4, place Constantin Pecqueur). — 20 h. 30 : Veillée d'art : Maurice Hailé et les chansonniers.

LE PIERROT NOIR (11, rue Germain-Pilon). — Dracof et les chansonniers.

En vente à la Librairie Sociale, 9 rue Louis-Blanc, Paris.

LILULI

par Romain Rolland

6 francs. — Franco, recommandé : 6 fr. 55

ATRAVERS LE MONDE

ITALIE

POUR INCITER A LA CONFIANCE

Rome, 30 juin. — Le remaniement auquel Mussolini a procédé comporte les changements suivants :
 Ministère des Travaux publics : Sarcocci, Ministre des Colonies : Prince di Ceala, libéral, en remplacement de Carnazza, Ministre de l'Economie Nationale : Cesare Nava, catholique national, en remplacement de Corbino.
 Ministère des Colonies : Prince di Scalca, Ministre de l'Instruction Publique : Sénator Casati, libéral, en remplacement du professeur Gentile.
 Allez, Mussolini, vous pouvez remanier votre ministère, nous savons ce que vous voulez et, comme dit le proverbe, qui se ressemble s'assemble. Il n'y aura pas un honnête homme qui voudra collaborer avec vous.

EGYPTE

CHUTE MORTELLE D'UN AVIATEUR ANGLAIS

Le Caire, 30 juin. — Le lieutenant aviateur anglais Reginald Craemer a trouvé la mort sur la ligne aérienne Amman-Ramed, son appareil étant tombé en flammes peu de temps après son départ.

IRLANDE

M. DE VALERA SERAIT BIEN TOT LIBERE

Londres, 30 juin. — Le gouvernement de l'Etat libre a l'intention de libérer dès que possible plusieurs prisonniers politiques dont M. de Valera.

A TRAVERS LE PAYS

UN MEUNIER BROYE ENTRE SES MEULES

Aurillac, 30 juin. — A Usser, le meunier Delmas surveillait ses machines quand il fut happé par un engrenage et eut le bras broyé ; son corps était déjà engagé sous les meules quand on parvint à le dégager. La mort fut instantanée.

MORTELLE IMPRUDENCE DE BAIGNEUR

Anney, 30 juin. — Hier, à Lovagny, après un joyeux déjeuner en compagnie d'amis, le fils du percepteur de Vinieu-le-Grand, Dominique Antonio, âgé de 20 ans, voulut se baigner, malgré l'opposition de ses camarades. Il se jeta dans le Fier, dont le courant est actuellement très fort. L'imprudent tenta de se retenir à une grosse pierre, mais il fut emporté par le torrent, sous les yeux de ses compagnons impuissants à le secourir.

UN HOMME

TENTE DE TUEUR SA MAITRESSE

Bordeaux, 30 juin. — Jean Lacoste, 37 ans, vivait maritalement à Pessac, avec Suzanne Lassagne, mère d'une jeune fille de 19 ans, domestique. Des discussions d'intérêt troublaient souvent le ménage. Au cours d'une visite de la jeune fille, Lacoste lui demanda de lui prêter de l'argent et sur son refus la mit brutalement à la porte. Mme Lassagne ayant pris fait et cause pour sa fille, Lacoste saisit son fusil et le déchargea sur elle, la blessant grièvement.

UN CULTIVATEUR EGRESE PAR SA VOITURE

Epinal, 30 juin. — Le cultivateur Charles Denys, âgé de 73 ans, revenait à sa ferme de Villères, sur une voiture de foin, lorsque, s'étant endormi, il tomba par suite d'un chaos. Le malheureux fut littéralement écrasé par son véhicule, qui lui passa sur le corps.

CHUTE

DANS UN PUITS DE 576 METRES

Saint-Etienne, 30 juin. — Trompé par l'obscurité, M. Jean Rechatin, âgé de 48 ans, entrepreneur à la Compagnie des Mines de La Ricamarie, s'approcha de l'orifice d'un puits situé dans une galerie à 20 mètres de l'extérieur et tomba au fond, d'une hauteur de 576 mètres. Le corps horriblement mutilé du malheureux entrepreneur put être retrouvé et remonté à la surface.

Réunion de Le Meilleur à Brest

Malgré la bonne préparation du meeting, malgré les efforts fournis, peu de monde, quatre cents bons camarades, un point c'est tout.

Certes, c'est peu. Mais ne récrimignons pas de trop. Ce n'est pas de la faute aux organisateurs du meeting qui ont fait l'impossible, et se sont dépensés l'énergie pour que la salle de la Brestoise soit archi-comble.

L'absence de populo au meeting tient surtout au désarroi de la classe ouvrière, à son désengagement devant la division voulue et commandée par Moscou.

On insinue, on calomnie, on insulte tous ceux qui ont le courage de ne pas faire le pas de l'été, de ne pas rester au garde à vous, de ne pas faire le salut militaire revu et corrigé par Trotsky.

Ceux qui sont des iconoclastes sont voués aux géonies. Les agenouillés sont sacrés tabous.

N'encombrons pas pourtant trop les colonnes du *Libertaire* pour un compte rendu de réunion, et revenons à nos moutons, le meeting.

Salle bigarrée. Une douzaine de femmes, quelques loupiots, aussi quelques vieux, beaucoup de jeunesse. Oh ! la jeunesse ! elle sera notre bonne fée, c'est elle qui fera..., mais n'anticipons pas, et revenons encore une fois à nos moutons, le meeting.

Président de séance : René Martin. Assesseurs : Jaffrenou et Gourmelon.

Orateurs : Jules Le Gall et Pierre Le Meilleur.

René Martin prend le premier la parole. Il met en garde les camarades sur l'amnistie qui va être votée incessamment par la nouvelle Chambre. Si la classe ouvrière ne fait pas entendre sa voix puissante et grondante, ce sera encore une fois une amnistie au compte-gouttes. Les Jeanne Morand, les Gaston Rolland et combien d'autres n'y seront pas compris, et continueront à souffrir et s'étioier dans les geôles républicaines.

Jules Le Gall succède à René Martin. Il fait passer dans l'auditoire un peu de son âme, de sa foi d'apôtre. Il démontre avec clarté, précision, que l'amnistie étant une loi de pardon total, cette amnistie doit être également totale, et s'étend à tous les gouvernements de demain la veut rationner et en exclure une catégorie de condamnés. Après les grands troubles sociaux, après la Commune de 71 par exemple, n'a-t-on pas amnistié tout le monde ? Alors pourquoi cette caricature d'amnistie, cette grâce amnistiante ? C'est aux travailleurs de faire entendre vigoureusement leur voix pour que tous nos frères malheureux bénéficient de l'amnistie et soient rendus à la liberté.

Puis c'est le tour de Pierre Le Meilleur. Celui-ci est considéré dans le mouvement ouvrier comme un très mauvais tête, comme un Ravagnol de l'idée. Ce n'est déjà pas si mal que cela en ce temps de veulerie générale. Pierre Le Meilleur traite le sujet au point de vue général. Il ne se cantonne pas seulement à la France, il dépasse les frontières factices, et tombe à pieds joints dans la République des Soviets. Avec textes à l'appui, il flagelle avec force les dictateurs moscovites et leurs procédés honteux de coercition à l'égard des anarchistes, des syndicalistes, des révolutionnaires, qui commettent le grand crime de ne pas penser comme leurs maîtres du moment. Dans cet état soi-disant prolétarien, la pensée est encore moins libre qu'ailleurs, la répression est plus atroce. Les admirateurs farouches de la dictature du prolétariat présents dans la salle doivent bondir d'indignation devant ces dures vérités qui leur sont dites d'une voix mordante sentant l'on la sincérité.

Ayant épuisé son sujet, Le Meilleur fait appel à la contradiction.

Léo Marchand lui réplique très brièvement, contestant, malgré l'évidence des faits allégués par la lecture des textes, dont presque tous émanent du « Bulletin Communiste », et sont signés de noms tels que Cachin, Boris Souvarine, Rappoport. Cela n'est pas suffisant, semble-t-il, à Marchand. Il est vrai qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Léo Marchand relate le Congrès de Saint-Etienne et lit les déclarations de Sirolle qui, ayant été à Moscou enquêter sur les atrocités commises par les gouvernements des Soviets sur les anarchistes et les syndicalistes qui ne pensaient pas comme le pouvoir, donne son blanc-seing à ces dites atrocités et affirme que cela était même nécessaire.

Sirolle, du reste, est sujet à caution. C'est une girouette. Il est un peu dans le genre de Marc Sangnier, ni chair, ni poisson. Il est bon que l'on démasque quand même les dieux jaunes. Sirolle est un dieu

jaune. Des copains affirment que c'est un bon vieux ; nous affirmons, nous, que nous considérons Sirolle comme une parfaite canaille.

Le télégramme qu'il expédia de Rennes pour appuyer la candidature de Le Troquer, à Morlaix, comme secrétaire de l'U. D. du Finistère, démontre le peu de psychologie qu'avait Sirolle à ce moment-là, puisque Le Troquer a été dénoncé et démasqué à Brest comme mouchard. Et c'est ce pierrot-là que Léo Marchand nous a, entre les pattes ? Merle... alors !...

Nettoyons donc, une fois pour toutes, les écrieries d'Angias et laissons Sirolle se définir.

Après avoir relaté le Congrès de Saint-Etienne, Léo Marchand fit une diversion qui, certes, ne fut pas à son avantage.

Jules Le Gall qui, avec âme, foi, conviction, sincérité, avait posé le problème de l'amnistie sur son véritable terrain, fut pris à partie par Léo Marchand, parce que franc-maçon. Léo Marchand accusa Jules Le Gall de fréquenter l'ex-principal de la prison du Bouguen. Il fut reçu de main de maître. Voici les paroles textuelles de Jules Le Gall : « Je n'ai connu Couprie — le gardien-chef du Bouguen — que lorsque j'ai été mis en prison pour ma propagande révolutionnaire. »

Quelle claque tu regus ce soir-là, Léo Marchand, et comme c'est petit de la part de vouloir salir une conscience, un homme, une forte individualité qui t'a défendu lorsque tu étais en prison et n'a jamais demandé de ta part aucune reconnaissance : il l'avait soutenu en geôle, comme tous les autres bons bougres.

Pourquoi donc cette insulte ? Pourquoi cette attitude ? Pourquoi cette méchanceté ?... C'est petit, très petit.

Après Léo Marchand, Kerdraon fait la contradiction. Kerdraon s'élève contre l'exposé fait par le copain Le Meilleur sur les atrocités commises en Russie. Il ajoute que n'étant pas encore communiste, demain il le sera, trouvant que l'état prolétarien russe est le modèle des gouvernements.

Encore une nouvelle recrue pour Moscou. Ma foi, tant mieux !

René MARTIN.
Paul GOURMELON.

DANS PARIS et sa Banlieue

Le feu s'est déclaré, vers minuit et demi, rue Etienne-Dolet à Bagnaux, dans un magasin appartenant à M. Jarley. Les dégâts sont assez importants.

Roger Mercier, 21 ans, demeurant 11, rue Aubry-le-Boucher, a été atterrant tué par deux individus qui l'ont frappé à coups de couteau aux reins. Il a été admis à l'Hôtel-Dieu dans un état grave.

Au cours d'une rixe, place Blanche, cette nuit, un matelot américain nommé Stewards, âgé de 22 ans, a été frappé d'un coup de couteau dans la région du cœur. Il a été transporté dans un état grave à l'hôpital Beaujon.

En traversant le parc de Saint-Cloud, hier soir, vers dix heures, M. Charles Mont, âgé de vingt et un ans, étudiant à l'Ecole Normale Supérieure, a été attaqué par trois individus qui, sous la menace de couteaux, l'ont dévalisé de son portefeuille et ont pris la fuite. La police enquête.

LEURS DIVIDENDES

ACCIDENT MORTEL SUR UNE LOCOMOTIVE

Blois, 30 juin. — Hier soir, le mécanicien Roussel, 46 ans, marié et père de famille, du dépôt d'Orléans, étant penché hors de la machine à la sortie de la gare d'Orléans, pour voir les signaux à la bifurcation des lignes de Vendôme et d'Orléans, heurta de la tête une pile de pont. Projeté à terre, il fut transporté à l'hôpital, où il mourut peu après d'une fracture du crâne.

Conseil d'administration de la « Famille Nouvelle »

Réunion du Conseil, ce soir, mardi, à 20 h. 30, au Restaurant coopératif, 15, rue de Meaux.

En lisant les autres...

Philippe Daudet et Matteotti

René Chavenay répond, dans le *Peuple*, à Léon Daudet, qui tente d'assimiler l'assassinat du petit Philippe à l'assassinat du député socialiste italien, pour démontrer que la justice mussolinienne est plus vigoureuse que la justice de la République triomphante de nom. Cette thèse du fou de la rue de Rome ne tient pas debout, tant au point de vue social que politique. L'affaire Daudet et l'affaire Matteotti ne présentent aucune analogie qui puisse les rattacher l'une à l'autre.

Et si Mussolini s'est inquiété au point de vouloir poursuivre les responsables, ce fut uniquement pour parer au coup mortel que l'opinion mondiale, révoltée, n'aurait pas manqué de porter au fascisme :

« Eh bien non, quoi qu'en pense ou quoi qu'il ait d'en penser M. Léon Daudet, il y a une différence sensible, éclatante, entre l'affaire Matteotti et l'affaire de son jeune fils Philippe... »

Il y a, d'un côté, l'histoire trouble, restée trouble, d'un enfant de quatorze ans, qui, après une fugue au Havre, d'où il voulait s'embarquer pour l'Amérique, est retrouvé à Paris, dans un taxi, la tempe trouée... »

Et de l'autre, il y a un député socialiste italien qui, à la veille d'une interpellation dangereuse pour M. Mussolini, disparaît mystérieusement, enlevé par quelques fascistes notoires, qui l'assassinent en catimini.

Il y a, d'un côté, un enfant malade, sujet, par intermittence, à des crises morbides, qui le chassent de la maison paternelle : un enfant qui, sans parent, sans ami, se réfugie chez lui, dans cette disposition à la fugue ; un enfant qui, à quatorze ans, a écrit plusieurs petits poèmes, que le « *Libertaire* » a publiés, que M. Léon Daudet a démentés, mais que certains intimes de son père ont reconnus pour authentiques ; un enfant qui a plus que son âge et qu'on ne peut tenir pour parfaitement équilibré... »

De l'autre, il y a un homme dans la force de l'âge, animé d'un puissant idéal, sûr de soi, vigoureux, alerte, doué d'un cerveau sain et solide — et d'un tel feu dans la discussion, le Pouvoir même le redoute ! Le Pouvoir, cette toute-puissance tragique qui, du seul fait qu'elle existe, paralyse ses adversaires et les réduit au silence.

Chez les Loups

De Georges Ponsot, dans l'*Ere Nouvelle*, au sujet du *Journal des Débats* qui présente Herriot pour un disciple de Jean-Jacques Rousseau :

L'homme devient mauvais quand il est mu par l'ambition dans les sociétés dites policées. Je suis certain, par exemple, que les lointains ancêtres du jeune seigneur polonais Maurice Bokanowski, qui devait être certainement des pasteurs slaves aux yeux rêveurs devant l'immensité des steppes, ne songeaient point à attaquer de leur houlette les bergers voisins pour s'emparer de leurs moutons. Ils vivaient dans l'innocence et la bonté, tandis que leur descendant, privé subitement de sa dignité de Grand Amiral, ne rêve que d'attaques contre l'escadre radicale.

N'importe, les « *Débats* » ironisent et attribuent à M. Herriot cette douce cogitation : « La société semble prête à devenir une aimable bergerie. »

Le Président du Conseil, qui a bonne vue, doit apercevoir quelques loups rôdant autour des chères brebis qu'il aime le long des prés fleuris qu'arrose la Seine de Mme Deshoulières.

Et quels loups !

Ceux de Jean Daudet sont des jonets d'enfants à tête de carnassiers de la bande policairiste. Crocs aiguisés, lèvres retroussées, l'œil injecté de sang, le poil hérissé, ils hurlent à la faim. Si Herriot et ses ministres défilaient, ils bondiraient sur eux ; et je crains bien que certains louvetaux radicaux se joindraient à leur troupe... »

En somme, Jean-Jacques a raison. L'homme civilisé est un loup pour l'homme. Et Jean-Jacques ne connaissait pas les parlementaires à l'embuscade du Pouvoir.

Malheureusement, il n'y a pas que la bande policairiste dont les « crocs soient aiguisés et les lèvres retroussées ».

Il y a encore autour des marches sanglantes du Pouvoir, des loups, des voraces, dont l'appétit n'est pas moindre. Et les carnassiers policairistes, herriotistes ou cachinistes sont tous des carnassiers prêts à donner de la gueule et de la dent dans la chair du troupeau.

Mort aux loups, à tous les loups de droite, de gauche ou d'extrême gauche, tel doit être le cri de ralliement de tous les hommes libres ici-bas.

Les greddes se valent tous, et à des degrés divers ils sont tous nos ennemis, puisqu'ils veulent nous commander.

Sur un drame de jalousie

Dans l'*Euvre*, La Fouchardière écrit des choses fort sensées sur un navrant drame

de jalousie qui s'est déroulé il y a quelques semaines et qui a coûté la vie d'un homme :

Mlle Jacqueline Huard était fiancée au Hector Cèbe, comptable chez M. Thibault, fabricant de coffres-forts, rue de la Villette.

Un jour, Mlle Jacqueline Huard vint en la rendre-voilà. Elle refusa d'abord de répondre aux questions de son fiancé. Puis elle dit que M. Thibault, l'ayant invitée à dîner, l'avait grisé, puis violée... dans un taxi.

Je suppose qu'il est très malade de violence, une demoiselle à huis-clos ; mais je suis à peu près certain que ce travail est impossible à accomplir dans un taxi, à moins que la jeune fille violente ne prenne toutes les initiatives. Ce qui revient à dire que, si une dame peut violer un monsieur dans une voiture, la réciproque n'est pas dans l'axe de la vraisemblance.

Cependant, le jeune Hector Cèbe se montra naïf, crédule et plein d'indignation.

« Demain, je tuerai cet homme », déclara-t-il. Le jour, il ne répondit rien.

Le lendemain, M. Thibault était abattu à coups de revolver par le fiancé justicier.

Ca se passa le 6 juin dernier. Mais ce premier acte du drame est d'une fade banalité, au prix de ce qui s'ensuivit.

Avant-hier, Mlle Jacqueline Huard était appelée chez le juge d'instruction, qui lui donna connaissance des déclarations du meurtrier.

« Elle répondit froidement : — Il y a ou il n'y a pas la vérité. Mais je lui ai menti. Je me suis donnée volontairement à M. Thibault. »

Ah ! le misérable assassin... — Je veux dire : la misérable victime — s'effondra en sanglotant, sous le triple poids de la jalousie, de la honte et du remords. Il était loin, son beau rôle d'homme aimé et de justicier, qu'il s'appréhât naïvement à soutenir devant les jurés. Il ne restait plus qu'un amoureux bafoué et l'assassin d'un innocent.

Il serait grand temps, pour éviter le recommencement de pareilles erreurs et de crimes semblables, que le sentiment, l'idée de propriété disparaissent enfin du cœur humain. Si nous assistions encore à ces drames douloureux, la faute en incombe à une société dans la base fondamentale est la propriété.

« Ce qu'il faut donc, c'est détruire cette idée, cette base sociale, car de même qu'il est illogique, antihumain qu'un homme puisse se donner le droit d'une partie de la richesse sociale, il est également absurde qu'un homme, si amoureux soit-il, se permette d'en supprimer un autre parce que l'objet de ses rêves aura accordé à ce dernier quelques faveurs. »

La maladie de la propriété est un des maux les plus affreux qui ravagent l'humanité. Il faudrait bien que celle-ci puisse s'en guérir, afin de nous amener la paix et la tranquillité sur terre.

CHEZ LES FAISEURS DE LOIS

Les crédits sont volés et... on évoque l'occupation de la Ruhr

La Chambre s'était ajournée à hier soir six heures. Mais les crédits n'étant pas encore votés au Sénat à cette heure, la séance fut remise à neuf heures.

A l'heure dite, Clémentel dépose les projets retour du Sénat. Les rapporteurs concluent à l'adoption, tels qu'ils viennent de chez les macrobites, ce qui est fait.

Marsel Cachin demande ensuite à interpellier sur les décisions rendues le 5 juin par le conseil de guerre de Mayence. Quatre soldats français et trente-quatre ouvriers allemands ont été condamnés, pour propagande communiste, à un total de 193 années de prison.

Ces condamnations ont été rendues, du reste, en l'absence des avocats qui avaient quitté l'audience en raison des illégalités commises.

Pour cette raison, le député communiste réclame une mesure de clémence.

Marius Moutet signale les abus de la détention préventive dans les régions occupées.

M. Clémentel assure qu'une enquête sera faite et que des décisions seront prises dès que le gouvernement aura en mains le dossier de l'affaire.

On sait ce que vaut l'aune des promesses de ministre !

Puis la séance est levée. La Chambre se réunira jeudi à quinze heures. Vendredi matin, séance consacrée au projet de loi sur les loyers.

L'ANTIPARLEMENTAIRE.

Pour soutenir votre « Libertaire »

Amis lecteurs abonnez-vous !

FEUILLETON DU LIBERTAIRE DU 1^{er} JUILLET 1924. — N° 14.

Illusions perdues

par Honoré de Balzac

PREMIERE PARTIE

LES DEUX POÈTES

Ses malheurs récents, quelques liaisons d'ancienne date, des services rendus à des personnages alors en faveur le recommandèrent au président du conseil, qui le plaça près de M. de Earante, en attendant la première direction libre.

Le rôle rempli par M. du Châtelet auprès de l'altesse impériale, sa réputation d'homme à bonnes fortunes, les événements singuliers de son voyage, ses souffrances, tout excita la curiosité des femmes d'Angoulême. Ayant appris les meurs de la haute ville, M. le baron Sixte du Châtelet se conduisit en conséquence. Il fit le malade, joua l'homme dégouté, blasé.

A tout propos, il se prit la tête comme si ses souffrances ne lui laissaient pas un moment de relâche, petite manoeuvre qui rappelait son voyage et le rendait intéressant.

Il alla chez les autorités supérieures, le général, le préfet, le receveur général et l'évêque ; mais il se montra partout poli, froid, légèrement dédaigneux, comme les

hommes qui ne sont pas à leur place et qui attendent les faveurs du pouvoir.

Il laissa deviner ses talents de société, qui gagnèrent à ne pas être connus ; puis, après s'être fait désirer, sans avoir lassé la curiosité, après avoir reconnu la nullité des hommes et s'avamment examinés les femmes pendant plusieurs dimanches à la cathédrale, il reconnut en madame de Bargeton la personne dont l'intimité lui convenait.

Il compta sur la musique pour s'ouvrir les portes de cet hôtel impénétrable aux étrangers. Il se procura secrètement une messe de Miroir, l'étudia au piano ; puis, un beau dimanche où toute la société d'Angoulême était à la messe, il extasia les ignorants en touchant l'orgue, et réveilla l'intérêt qui s'était attaché à sa personne en faisant indiscrètement circuler son nom par les gens du bas clergé.

Au sortir de l'église, madame de Bargeton le complimenta, regretta de ne pas avoir l'occasion de faire de la musique avec

lui ; pendant cette rencontre cherchée, il se fit naturellement offrir le passeport qu'il n'eût pas obtenu s'il l'eût demandé.

L'adroit baron vint chez la reine d'Angoulême, à laquelle il rendit des soins complaisants. Ce vieux beau, car il avait quarante-cinq ans, reconnu dans cette femme toute une jeunesse à ranimer, des trésors à faire valoir, peut-être une veuve riche en espérances à épouser, enfin une alliance avec la famille des Nègrepelles, qui lui permettrait d'aborder à Paris la marquise d'Espard, dont le crédit pouvait lui rouvrir la carrière politique.

Malgré le feu sombre et luxuriant qui gâtait ce bel arbre, le résultat de s'y attaquer, de l'emonder, de le cultiver, d'en obtenir de beaux fruits, l'Angoulême noble cria contre l'introduction d'un giscard dans la casbah, car le salon de madame de Bargeton était le cénacle d'une société pure de tout alliage. L'évêque seul y venait habituellement, le préfet y était reçu deux ou trois fois dans l'an ; le receveur général n'y pénétrait point ; madame de Bargeton allait à ses soirées, à ses concerts, et ne dinait jamais chez lui. Ne pas recevoir le receveur général et agréer un simple directeur des contributions, ce renversement de la hiérarchie parut inconcevable aux autorités dédaignées.

Ceux qui peuvent s'initier par la pensée à des pétilles, qui se retrouvent d'ailleurs dans chaque sphère sociale, doivent comprendre combien l'hôtel de Bargeton était imposant dans la bourgeoisie d'Angoulême.

Quant à l'Hommeau, les grands de ce Louvre au petit pied, la gloire de cet hôtel de Rambouillet angoumoisien, brillaient à une distance solaire. Tous ceux qui s'y rassemblaient étaient les plus pitoyables esprits, les plus mesquines intelligences, les

plus pauvres sires à vingt lieues à la ronde. La politique se répandait en banalités et paraissait tûde, Louis XVIII y était traité de jacobin.

Quant aux femmes, la plupart, sottées et sans grâce, se mettaient mal, toutes avaient quelque imperfection qui les faussait, rien n'y était complet, ni la conversation ni la toilette, ni l'esprit ni la chair.

Sans ses projets sur madame de Bargeton, Châtelet n'y eût pas tenu. Néanmoins, les manières et l'esprit de caste, l'air gentilhomme, la fierté du noble au petit castel, la connaissance des lois de la politesse, y couvraient tout ce vide. La noblesse des sentiments y était beaucoup plus réelle que dans la sphère des grandeurs parisiennes ; il y éclatait un respectable attachement *quand même* aux Bourbons.

Cette société pouvait se comparer, si cette image est admissible, une argenterie de vieille forme, noire, mais pesante. L'immobilité de ses opinions politiques ressemblait à de la félicité. L'espace mis entre elle et la bourgeoisie, la difficulté d'y parvenir simulaient une sorte d'élevation et lui donnaient une valeur de convention. Chacun de ces nobles avait son prix pour les habitants, comme le cauris représente l'argent chez les nègres du Bambara.

Plusieurs femmes, flattées par M. du Châtelet et reconnaissant en lui des supériorités qui manquaient aux hommes de leur société, calmèrent l'insurrection des amours-propres ; toutes espéraient s'approprier la succession de l'altesse impériale. Les puristes pensèrent qu'on verrait l'intrus chez madame de Bargeton, mais qu'il ne serait reçu dans aucune autre maison.

Du Châtelet essaya plusieurs impertinences, mais il se maintint dans sa position en cultivant le clergé. Puis il caressa les

défauts que le terroir avait donnés à la reine d'Angoulême, il lui apporta tous les livres nouveaux, il lui lisait les poésies qui paraissaient.

Il s'extasiaient ensemble sur les œuvres des jeunes poètes, elle de bonne foi, lui s'ennuyant, mais prenant en patience les poètes romantiques, qu'en homme de l'école impériale il comprenait peu.

Madame de Bargeton, enthousiasmée de la reconnaissance due à l'influence des lys, aimait M. de Chateaubriand de ce qu'il avait nommé Victor Hugo un enfant sublime.

Triste de ne connaître le génie que de loin, elle soupira après Paris, où vivaient les grands hommes.

M. du Châtelet eut alors faire merveille en lui apprenant qu'il existait à Angoulême un autre enfant sublime, un jeune poète qui, sans le savoir, surpassait en éclat le grand idéal des constellations parisiennes.

Un grand homme futur était né dans l'Hommeau ! Le professeur du collège avait montré d'admirables pièces de vers au baron. Pauvre et modeste, l'enfant était un Chateaubriand sans lâcheté politique, sans la haine féroce contre les grandeurs sociales qui poussa le poète anglais à écrire des pamphlets contre ses bienfaiteurs.

Au milieu des cinq ou six personnes qui partageaient son goût pour les arts et les lettres, celui-ci parce qu'il racontait un violon, celui-là parce qu'il tenait plus ou moins le papier blanc de quelque sépia, l'un en sa qualité de président de la Société d'agriculture, l'autre en vertu d'une voix de basse qui lui permettait de chanter en manière d'hallali le *Se fiato in corpo aete* ; parmi ces figures fantasques, madame de Bargeton se trouvait comme un affamé devant un dîner de théâtre où les mets sont en carton. (A suivre.)

L'Action et la Pensée des Travailleurs

SYNDICAT DES METAUX DE LYON

Les Délégués d'atelier

L'EVOLUTION DE L'INDUSTRIE

Sur tous les Partis, le Syndicalisme a ce double avantage : d'abord, de faire appel à tous les travailleurs sans distinction d'opinions ou de croyances ou de races, ensuite de ne pas être figé dans un programme théorique. Sa charte constitutive, la Charte d'Amiens, n'est qu'une indication. Son programme de tous les jours est fonction du milieu économique.

Ayant son siège en réalité, non dans un club, mais dans l'usine, dans l'atelier, sur le chantier, il est soumis fatalement à l'évolution de cet atelier, de cette usine, de ce chantier, dont il est inséparable.

Succédant au Compagnonnage et aux Sociétés de résistance ou de secours mutuels, le Syndicalisme, qui apparaît dans la seconde moitié du XIX^e siècle, est tout d'abord corporatif à l'exécès. Il se modèle sur la forme même de l'industrie à cette époque qui, sous le coup de foudres d'une révolution technique importante : la vapeur, s'organise en grands manufactures, en grands ateliers. Mais l'industrie, qui ne connaît pas encore l'association des ateliers qu'il y a de fabrications. Dans la métallurgie par exemple, non seulement les maîtres de forges constituent une catégorie bien à part, mais encore les fonderies, les ateliers de constructions, les chaudronneries, forment autant de catégories distinctes.

Les ouvriers, qui sentent la nécessité de s'organiser, se groupent sur le terrain du métier, de la corporation. Il y a le syndicat des chaudronniers, le syndicat des mouleurs, le syndicat des mécaniciens, le syndicat des travailleurs sur cuivre, etc., comme il y a le syndicat des maçons, des charpentiers, des serruriers, des plâtriers, des terrassiers, etc.

La Société en commandite ou par actions, c'est-à-dire la possibilité pour les capitaux de s'associer, en utilisant le principe de la division du travail, que l'on pousse jusqu'à ses extrêmes limites, permet la constitution de ce que l'on appelle aujourd'hui la grande industrie. Les trusts, les cartels, les consortiums, se développent avec rapidité. La grande usine groupe maintenant toutes les fabrications qui s'échelonnent de la matière première au produit fini. Le menuisier cotoie le mécanicien, le chaudronnier travaille côte à côte avec le bourellier, l'usine est un agglomérat de travailleurs exerçant des professions diverses.

Les ouvriers se rendent compte de cette évolution et ils se groupent non plus seulement sur le terrain de la corporation, mais sur le terrain de l'industrie. Aussi les différents syndicats de chaudronniers, de mouleurs, de mécaniciens, des travailleurs sur cuivre disparaissent pour faire place à un syndicat unique des travailleurs sur métaux, comme les différents syndicats de maçons, de charpentiers, de serruriers, de plâtriers font place à un syndicat unique du bâtiment. C'est un resserrement indispensable qui n'empêche cependant pas au contraire différentes corporations de subsister sous la forme de sections techniques.

Mais cette évolution ne s'arrêtera pas là, car ce n'est plus seulement le métier qui unit les travailleurs au Syndicat, c'est l'usine, c'est le chantier, c'est la manufacture.

L'EVOLUTION NECESSAIRE DU SYNDICALISME

D'ailleurs, parallèlement à cette évolution de l'industrie, l'organisation syndicale traditionnelle s'est adaptée aux conditions nouvelles. L'organisation syndicale ouvrière, sous peine de dépérissement, doit suivre la même évolution.

Cependant, le métier, qui occupe une place si grande dans l'occupation de l'homme, ne doit pas disparaître. D'ailleurs, il plonge par tant de racines dans la vie humaine qu'il ne peut disparaître.

Le Syndicalisme évolue donc entre ces deux pôles : le métier l'usine. Par le métier, il est corporatif, par l'usine, il est social, intercorporatif.

Pour que les syndicats acquièrent le maximum de puissance, pour qu'ils constituent une force véritable, ils doivent donc, dans leur organisation, dans leur administration, leur comité :

- 1^o du Métier ; 2^o de l'Usine.

Conscients de cette nécessité, les Syndicats doivent donc envisager de se réorganiser sur la base :

- 1^o des Sections techniques ; 2^o des Délégués d'atelier.

LE DELEGUE D'ATELIER DOIT ETRE SYNDICALISME

Ainsi, les délégués d'atelier ont leur place tout indiquée au syndicat, non seulement en tant qu'individuaux cotisants, mais aussi en tant qu'administrateurs.

Le délégué d'atelier ne doit pas être tenu en dehors de l'organisation. Nous disons, il doit être obligatoirement syndiqué, ou alors on ne lui reconnaît qu'un rôle secondaire, ou le démissionne.

Ceux qui, sincèrement, croient que les délégués d'atelier peuvent constituer une catégorie distincte de l'organisation syndicale ou n'ayant avec celle-ci que des rapports circonstanciels, s'égarant de la réalité, et ils détruisent sans s'en douter, c'est certain, la seule force capable de réunir par-dessus toutes les écoles et toutes les doctrines, tous les travailleurs malheureusement tenus éloignés de leur organisation.

LA CONSTITUTION DES CARTELS OUVRIERS

Ainsi, quand on dit que les délégués d'atelier, constituant à la base le Conseil ou la cellule d'usine, l'organisent par Cartels nationaux, on ne fait que reprendre un thème déjà développé au sein même du syndicalisme — à savoir que les Fédérations peuvent et doivent se réorganiser, conjointement avec leur organisation actuelle qui ne doit pas être détruite, sur la base du produit fabriqué, constituer ainsi dans leur propre sein les cartels ouvriers. Ces cartels ainsi constitués étant une forme particulière d'organisation des Fédérations, pourraient

alors entreprendre, et avec succès, la lutte contre le patronat, qui, lui, au sein de ses différents Unions, est organisé sur la base du produit fabriqué.

LE DELEGUE ET L'APPLICATION DES CONTRATS DE TRAVAIL

Enfin, quand, partant du rôle à donner aux délégués, on déclare qu'entre autres, ils auront à faire appliquer les conventions collectives du travail, songe-t-on que ces conventions collectives sont, dans la plupart des cas — ce devrait être dans tous les cas — passées entre les organisations syndicales intéressées : patronales et ouvrières, et qu'ainsi doit exister entre les délégués chargés de faire respecter, appliquer ces conventions et ceux, ouvriers, qui les ont signées, un contact étroit et permanent qui ne peut exister qu'au sein même du Syndicat.

Le délégué d'atelier aura donc, indépendamment du rôle beaucoup plus vaste qui l'attend par l'application du contrôle ouvrier, la charge de veiller, dans son domaine particulier, à l'application des décisions syndicales concernant le respect des salaires, de la journée de huit heures, de toutes les lois sociales, qui ne sont pas appliquées, parce que, trop souvent, les ouvriers n'ont pas la force nécessaire pour en exiger l'application ou parce que, plus souvent encore, ils ne connaissent pas toute l'étendue de leurs droits.

En somme, le délégué d'atelier jouera le rôle d'un inspecteur du travail, cette fois non pas pour le compte d'un ministère, d'un gouvernement, mais pour le compte du syndicat, pour le compte des travailleurs eux-mêmes.

Une telle conception du rôle des délégués d'ateliers n'est pas exagérée, elle correspond à une évolution toute naturelle de l'inspection du travail. En effet, l'inspection du travail n'a été créée que pour limiter l'arbitraire patronal, pour sauvegarder la santé, la dignité des travailleurs et elle a été confiée à des inspecteurs spéciaux placés sous le contrôle et obéissant aux ordres d'un arbitre, une tierce personne qui, en l'occurrence, est l'Etat. Nous n'avons pas à dire ici combien fut toujours incomplète, sinon illusoire, cette inspection, car il en est malheureusement toujours ainsi dans les affaires confiées à des personnages interposés, qui obéissent trop souvent aux plus gros intérêts, ou aux fluctuations de la politique. C'est aux intéressés à s'occuper eux-mêmes de leurs propres affaires, c'est aux ouvriers à assurer eux-mêmes la défense de leurs droits, de leurs intérêts dans l'Usine.

LES DELEGUES D'ATELIER ET LES CONFLITS PARTICULIERS D'USINE

Actuellement, les conflits qui éclatent entre le patron et l'ouvrier, s'ils sont du domaine du travail, se règlent, suivant une procédure particulière, devant le Conseil des prud'hommes. Celui-ci est composé de délégués patrons et ouvriers qui ont à s'occuper, à régler, à solutionner tous les conflits d'une même industrie dans une même ville. Ainsi, patron et ouvrier en conflit sont jugés par leurs pairs et, malgré surtout les pouvoirs réduits dont il dispose, le Conseil des prud'hommes présente sur le passé d'appréciables avantages. Il constitue, pour l'ouvrier, un droit, un progrès. Là encore l'évolution se précise, du moins se manifeste dans les revendications formulées par la classe ouvrière — les délégués d'atelier, dans tous les conflits ordinaires et multiples qui sont du ressort du Conseil de prud'hommes : renvoi injustifié, retenue de salaire, application du règlement d'atelier, etc., peuvent intervenir et apporter leur solution. Placés sur le lieu même où le conflit a éclaté, ils ont la possibilité de rechercher facilement tous les éléments susceptibles de leur donner une opinion, de former leur jugement, et de prendre ainsi, en connaissance de cause, telle sanction, telle solution qui leur paraît logique, humaine et juste.

En somme, par la constitution au sein même du Conseil d'usine ou de la délégation d'atelier, d'une Commission spéciale, qu'on peut appeler Conseil de discipline ou Commission des conflits, c'est le Conseil de prud'hommes qui s'installe dans l'usine, sur le chantier, dans la manufacture.

CONCLUSIONS

Qu'il s'agisse de contrôle ouvrier, de Conseils d'usine, de délégués d'atelier, c'est, au fond, toujours la même revendication que formulent les travailleurs : le droit de participer à la vie de l'usine, la reconnaissance du droit du producteur. « Le citoyen est souverain », a déclaré la Révolution de 1789. Aujourd'hui, nous demandons que le producteur soit souverain lui aussi. Le patronat de droit divin, le patronat maître chez lui, le patronat-roi doit faire place au producteur libre, au producteur qui réclame les mêmes droits sur le plan du travail, qu'il a aujourd'hui, en tant que citoyen sur le plan de la politique.

Réclamer la reconnaissance des délégués d'atelier, cela constitue une revendication tout à fait légitime. Le Syndicalisme a compris cela, sans rien à modifier à ses buts, qui sont toujours la suppression du salariat et du patronat, la réalisation du bien-être et de la liberté pour tous. Il inscrit donc cette revendication à son ordre du jour, mais il déclare : « que l'action des délégués d'atelier doit constamment rester sous la direction et le contrôle des Syndicats qui sont les véritables arbitres et les seuls gardiens des intérêts et des droits des travailleurs. »

Le Rapporteur : ARGENCE.

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Le Gérant : René DEVRY

Imprimerie spéciale du Libérateur 10-12, rue Paul-Lelong, Paris

L'Unité dans la Seine

REUNION CE SOIR

Le Comité d'action pour l'unité syndicale organisée aujourd'hui, à 20 h. 30, à la Maison Commune, 49, rue de Bretagne, une première réunion à l'effet de discuter sur « l'appel aux travailleurs syndiqués » et de s'entendre sur les modalités d'action.

Nous invitons tous les partisans de l'unité syndicale : confédérés, unitaires, autonomes.

Nous comptons sur la présence des militants qui en ont assez de la division et de l'impuissance de la classe ouvrière.

Le Secrétaire : PELCOT.

Alerte, dans le 9^e et le 18^e

Un bon camarade, Dupin, fréquentant assidûment les groupes, se voit contraint de vider le petit logement qu'il occupe, 4, rue Etex (18^e). Son vaurion M. Laffay, ex-candidat du Cartel, qui a ramassé une veste sans pitié pour ses deux petits, lui a promis de le mettre de vive force à la porte, aujourd'hui 1er juillet, à quatre heures de l'après-midi.

Que les camarades se trouvent nombreux pour empêcher ce salaire de faire cette triste besogne.

Le Secrétaire du Groupe du IX^e : F. LYAUTEY.

Les fascistes à Romans

C'est un fameux comité de faimés. Ils osent s'appeler « Comité des travailleurs » et font circuler dans les usines des statuts et des listes d'adhésion.

Nous aurons d'ici quelques jours l'occasion de revenir sur son fonctionnement. Disons simplement dès maintenant que la plupart de ses membres font partie de la cancelote royale.

Inutile dès lors de demander quel est leur but.

Ils sont encouragés dans leur joli travail par le patronat romanais qui, fier d'avoir ces plats valets à sa disposition, brime tant qu'il peut les ouvriers.

Ils sont aidés en leur besogne par le journal local qui n'oublie jamais de défendre le capitalisme.

Malgré toute l'action qu'ils font avec persévérance, ils ne recrutent jamais que quelques jaunes. Le prolétariat romanais ne se laisse pas émouvoir par ces tristes individus qui recevront, avant peu, la leçon qu'ils méritent.

LES SOUCIS DE LA SINECURE

Charité bien ordonnée

Le citoyen Berrarr continue à se sacrifier en appliquant sa devise : « Croûte que croûte ! »

Il pond inlassablement comme une poule aux œufs d'or. Il pond même des perles. Et elles sont déposées dans le célèbre poulailler de la rue Pellepoir ou Moscou, qui sait faire les choses, a installé plusieurs rayons de couveuses artificielles.

Mais tout en pondant, Barrès n'oublie pas l'autre extrémité de son individu. Poudre, c'est une obligation de ceux qui l'ont installé au fauteuil confédéral, et manger c'est une nécessité de l'employé. D'ailleurs, en vertu d'une loi intestinale que les gens de Moscou pratiquent avec maestria, pour bien pondre, il faut bien croûter.

Or donc, dans le dernier bulletin de la « Vie des fonctionnaires », le citoyen Berrarr s'est prononcé contre le plan Herriot et fait une lourde attaque contre la déclaration ministérielle. En soldat prévoyant, il pense que la campagne peut durer et il ne s'embarque pas sans biscuit.

Il réclame l'amnistie totale, sans la considérer comme un article d'exportation. Les prisons russes n'existent pas.

Qu'il est rose, c'est quand il réclame la réintégration de tous les révoqués, dans le secret désir de se débarrasser du Premier jaune et Dernier révoqué de France.

Qu'il est comique, c'est quand il exige le droit syndical de M. Herriot, lui qui a abandonné tout droit syndical devant le parti de M. Cachin.

Qu'il est beau, c'est quand il défend les 8 heures et les courtes journées de la Grange-aux-Belles et qu'il flétrit l'impôt sur les salaires. Sachons-lui-en gré.

Qu'il est magnifique, c'est dans la fin. On voit déborder du rond-de-cuir les fesses abondantes du sinécure. Il clame sincèrement et proclame touchamment : « Les fonctionnaires (en italique) auront-ils leurs 1.800 francs ? »

Cela n'a l'air de rien. C'est cependant tout l'article de notre national et inamovible financier confédéral. Il faut s'expliquer clairement. Faut-il considérer cette affirmation de principes comme une demande indirecte et insidieuse d'augmentation de salaires pour les nourrissons de la Grange Alimentaire ?

Nous savons que nos pensionnaires ont les dents longues, et nous nous méfions.

Aux prix que nous sommes payés dans les boîtes, nous trouvons que MM. les « sacrifiés » abusent. Avec leurs 1.000 francs par mois, ils sont plus favorisés que les syndiqués au boulot, et ils pourront encore mieux supporter que nous l'augmentation du pain.

Non, Barrès, réclamez l'amnistie, les réintégrations, le droit syndical, les 8 heures, l'île de Rhé, la faucille et le marteau, mais pas d'augmentation pour les fonctionnaires du carriérisme syndical.

Si vous insistez, je fais un plongeon dans l'Autonomie !

LE TRAISEUR

NOTA. — Encore un pseudonyme qui va me créer des ennemis. Je re-jure sur le non rééligibilité des permanents que je ne suis pour rien, dans les fantaisies de ce traïseur prédisposé à l'autonomie. — B. E.

LE CONFLIT D'ALBI

Les ouvriers réclament leurs salaires et la justice

Le personnel de la Verrerie Ouvrière d'Albi, réuni en assemblée générale le 26 juin 1924, maintient sans réserves tous ses ordres du jour antérieurs et déclare ce qui suit :

Tant que les statuts de la Verrerie Ouvrière, articles 10 et 33 ne seront pas appliqués, tant que le Conseil d'administration qui les a violés restera en fonctions, nulle puissance au monde ne mettra fin au conflit de la Verrerie Ouvrière d'Albi.

Il est inadmissible qu'à la Verrerie Ouvrière la force continue à primer le droit.

Si pour les organisations ouvrières il est hors de discussion et d'arbitrage que le Conseil d'administration actuel doit être maintenu malgré ses lourdes fautes et ses aveux écrits de la violation des statuts, base de nos retraites ; pour nous, il est hors de discussion et d'arbitrage, la violation des statuts étant admise, que le Conseil doit s'en aller sans délai. Au surplus nous ajoutons qu'il ne saurait y avoir d'autres propositions de conciliation et que si l'on persiste à laisser le Conseil d'administration conduire l'œuvre prolétarienne à la ruine morale et matérielle, nous exigerons en plus d'autres sanctions contre lui.

Certes, toutes les forces de la société, gouvernementales, capitalistes ou ouvrières, se coalisent contre notre cause de justice et de moralité, elles approuvent le Conseil, le paiement de 160.000 francs qu'il a fait des journées de non-travail à la minorité qui lui est restée fidèle ; par contre les tribunaux déclarent qu'ils sont incompétents pour savoir si l'on doit nous payer le travail que nous avons fait lors de l'occupation de l'usine, et nous n'avons pu à ce jour percevoir un seul centime des 224.467 fr. 90 centimes du fruit dû de notre travail du 4 au 26 février dernier, et aucune organisation ne s'est émue de cet état de choses.

Nous ne trouvons malgré tous nos efforts ni aide, ni assistance, ni secours matériel ou moral, ni justice, ni capitaux pour construire à Albi l'œuvre vraiment ouvrière que nous avons projetée. Mais rien ne peut nous détourner de notre but, la constance de notre volonté finira par triompher de toutes les coalitions, de l'immoralité, de la méchanceté, de la lâcheté et de la mauvaise foi. Nous n'avons qu'un allié : le temps. Mais plus le conflit durera, plus notre succès sera grand. Quoi qu'on fasse, cette lutte de volontés se terminera à notre avantage. Si les forces matérielles qu'on nous oppose sont redoutables, les principes de droit et de morale pour lesquels nous sommes prêts à tout sacrifier sont invincibles.

Plus que jamais les camarades verriers et travailleurs de toute profession ont le devoir de ne pas venir remplacer à la Verrerie Ouvrière d'Albi leurs camarades en conflit avec le Conseil d'administration.

Pour les Syndicats confédérés, autonome et autonome unitaire, Charles TANTOT.

SYNDICALISME ET SPORT

Un généreux donateur

Constatant que le Comité général de l'Union, du 25 juin, n'a pas accédé à la demande des sportifs syndiqués, le Syndicat des Maîtres-Vagueurs de la rue Grange-aux-Belles a décidé de parler à ce refus en mettant en compétition le Challenge Arnold, d'une valeur réelle de 55.000 francs.

Tous les grévistes sont invités à venir à l'entraînement de ce challenge, qui débutera par un concours de serrage de ceinture, le coffre-fort se vidant beaucoup plus vite qu'il ne s'empille.

Le syndicat de la faillite d'Auteuil offrira une quittance au champion du saut en hauteur. Plusieurs nourrissons se sont fait inscrire.

Un Groupe de Sportifs syndiqués.

Communications syndicales

Fédération du Bâtiment. — Réunion de la C. E., demain mercredi, à 20 h. 30, au siège.

Producteurs et Distributeurs d'Énergie Electrique de la Seine. — Commission exécutive, 20 heures, au Bureau de l'organisation.

Syndicat Unique des P. T. T. — Les secrétaires des groupes suivants : 1^o, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 18^e, 19^e, 22^e, 23^e, 24^e, 27^e, 28^e R. P. Nord, Saint-Lazare et Monteurs, sont priés de prendre, au siège, Bourse du Travail, Bureau 30 (2^e étage), les tracts pour l'Assemblée générale du 6 juillet. Très important.

Sicaires, Découpeurs, Mouluriers. — Permanence du secrétaire, de 20 h. 15 à 22 h. 30, Bourse du Travail (5^e étage), Bureau 1.

Stucateurs. — Réunion du Conseil, jeudi 3 juillet, à 17 h. 30, rue Cambronne, 18.

Jeunesse Syndicaliste des Métaux. — Ce soir, à 20 h. 30, réunion salle des Commissions (3^e étage). Présence indispensable de tous.

Jeunesse du Bâtiment. — Ce soir, réunion à 8 h. 30, Bureau 13 (4^e étage). Ordre du jour : Compte rendu du Congrès et du Comité d'entente.

Bourse du Travail de Versailles. — Réunion, ce soir, à 20 h. 30, de la Commission exécutive de la Bourse. Présence indispensable.

DANS LE S.U.E.

« PROLETAIRE ». — Les camarades sont avisés que le « Proletaire » de juillet est paru. Les délégués d'ateliers et de chantiers, les militants, sont priés de venir prendre le nombre qui leur est nécessaire pour le diffuser dans leur milieu respectif.

SERRURIERS. — Conseil de section, ce soir, à 18 heures, Bureau 15.

CARRELEURS - FAIENCIERS. — Assemblée générale extraordinaire, mercredi 2 juillet, à 17 h. 30, salle Henri-Perrault, Bourse du Travail. La présence de tous est indispensable.

PEINTRES. — Pour nos revendications... Nous faisons appel à tous les camarades de bonne volonté de la corporation pour venir chercher, pour les distribuer, les tracts en vue de notre grand meeting qui aura lieu le jeudi 17 juillet, à la Bourse du Travail. Il faut que nos exploités sachent que nous sommes décidés à acquiescer un peu plus de bien-être. Aussi, nous invitons les camarades à se préparer à la

lute, il y a du boulot ; c'est le moment d'agir. Venez grossir les rangs de notre Chambre syndicale. Réunion du Conseil, ce soir, à 18 heures, salle des Commissions (2^e étage).

AUX CHARPENTIERS EN FER des 14^e, 15^e et 16^e arrondissements. — Malgré l'élevation du coût de la vie, vos salaires restent bas. L'application stricte de la journée de huit heures, qui permettrait le relèvement de vos salaires, est combattue par vos patrons. La pieuvre tache-ronne que vous avez fait disparaître auparavant est réapparue, et avec elle : surproduction, chômage, misère, etc., tout cela, parce que beaucoup d'entre vous ont abandonné l'organisation syndicale.

Camarades, il est temps de vous ressaisir. Pour ce faire, assistez tous à la réunion qui aura lieu mercredi 2 juillet, à 18 heures, Maison Commune, 18, rue Cambronne. Décision importante à prendre.

CHANTIERS COTTIN. — L'index est levé dans cette maison, après avoir obtenu satisfaction. En conséquence, les camarades peuvent s'y embaucher.

Réunion du Conseil et des délégués de chantiers, ce soir, à 18 heures, rue Mathurin-Moreau.

MAÇONNERIE-PIERRE. — Réunion du Conseil, ce soir, à 17 h. 30, Bureau 13. Appel est fait aux militants de la section.

PLOMBIERS-COUVREURS. — Réunion du Conseil, ce soir, à 18 heures. Urgent.

La Vie de l'Union Anarchiste

COMITE D'INITIATIVE DES GROUPEMENTS ANARCHISTES

Aujourd'hui à 20 h. 30, 49 rue de Bretagne, réunion du Comité d'Initiative auquel se joindront les délégués de groupes de la région parisienne.

Paris et Banlieue

Groupe du 14^e. — Jeudi 3 juillet, réunion du Groupe, 195, boulevard Voltaire (au « Rendez-Vous des Cochers », métro Nation), salle du premier étage, causerie par le camarade Boudoux, sur « Centralisme et Syndicalisme fédéraliste ».

Appel pressant aux copains et sympathisants.

Groupe du 15^e. — Réunion, ce soir, de tous les camarades du groupe. Exposé de la situation ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Il est tout à fait nécessaire que tous nos camarades assistent à cette réunion, où seules seront traitées des questions relatives à la marche du groupe.

Province

Groupe Anarchiste de Marseille. — Jeudi 3 juillet, réunion habituelle du groupe, au bar Canals, boulevard Dugommier (11^e Arr.). Une causerie très intéressante sera faite par un camarade. Que tous les anarchistes et sympathisants y assistent. Prière d'être exact.

Groupe de Grenoble. — Réunion, vendredi 4 juillet, à 8 h. 30, salle du café Jurend, quai de France, Causerie sur la femme, par le camarade Martin. Invitation cordiale est faite à tous ceux qui s'intéressent à nos causeries ; le meilleur accueil leur sera réservé.

Groupe Libertaire et d'Etudes sociales de Troyes. — Réunion, ce soir, à 20 h. 30 très précises, Bourse du Travail, pour l'organisation d'une action énergique en faveur de l'amnistie, à l'occasion de la venue d'Herriot à Troyes.

A la suite de la carence du Parti Communiste au sujet de la formation d'un cartel d'avant-garde, ce Parti ayant déclaré vouloir agir seul pour une manifestation purement politique, réorganisant l'amnistie au second plan, nous invitons tous les groupements et les camarades à venir nombreux à notre réunion, quelle que soient leurs conceptions philosophiques ou politiques. Prière aux copains du groupe d'être tous présents et de faire lire cet appel.

Pour un camarade

Le Groupe du 18^e renouvelle l'appel lancé par le C.I. de l'U.A. en faveur d'un de ses membres, le bon et actif camarade Galandrin, blessé grièvement il y a trois mois et incapable de travailler en ce moment. De ce fait, notre ami se trouve dans une situation critique, ayant à sa charge une femme et un enfant en bas âge.

Ces quelques renseignements suffiront à faire comprendre aux anarchistes et aux syndicalistes, l'urgence qu'il y a de secourir notre camarade.

Ce faisant nous ne ferons que mettre en pratique le sentiment d'entraide entre individus, base nécessaire de toute réalisation anarchiste.

Faites vite, camarades, envoyez les fonds à E. Poirey, 52, rue de la Goutte d'Or, Paris, qui les remettra à notre ami.

Le Groupe du 18^e.

Communications diverses

Sennacleca Associa Tutmunda. — Ce soir, à 20 h. 30, local habituel, réunion de la Commission exécutive. Ordre du jour : Le Congrès de S. A. T. ; questions diverses : la correspondance, etc.

Le IV^e Congrès de Sennacleca Associa Tutmunda se tiendra à Bruxelles, du 14 au 18 août, sous la présidence d'honneur de Ernest Toller.

Comité de Défense Sociale. — Ce soir, à 20 h. 30, au local habituel, réunion de tous les membres du Comité. Affaire Delair ; le camarade Rousset rendra compte de sa mission ; l'Amnistie, décision à prendre ; correspondance. Présence nécessaire de tous.

« Bascon » (Colonie agricole de pratique végétarienne). — Les 13 et 14 juillet, une visite-excursion au profit de tous les hommes désireux de s'instruire sur une bonne méthode de vie libre et fraternelle. S'inscrire dès maintenant auprès de Charles Fouger, à Bascon, près Château-Thierry (Aisne). Prix de l'inscription, comprenant vivres et organisation du camping pour les deux jours : 15 francs.

A los Españoles residentes en Paris. — Con el fin de continuar la discusión de la reunión del Domingo, se invita a todos los militantes y simpatizantes de « La Confederación Nacional del Trabajo de España » a la reunión que tendrá lugar el miércoles 2 del corriente a las 8 1/2 de la noche en el local de la Union de Sindicatos, avenue Mathurin-Moreau, n. 8, place du Combat.

PETITE CORRESPONDANCE

Abel. — Laisse-moi adresse rue Louis-Blanc, avant jeudi, Veux t'écrire. — P. Le Roux.

Yvonne Tardif. — J'accepte ton offre, mais n'oublie pas de me donner ton adresse. — Robert Dulud, 9, avenue de la Marne, Biarritz.

Julia Bertrand. — Voulez-vous envoyer votre adresse à la rédaction ?

Fister. — Envole-nous aussi ton adresse.

R. Sigrist est prié de passer place Denfert, voir Riche, ce soir, à 18 h. 30, au sujet de la discussion de la dernière réunion.

Jordan Boukol, de Macédoine, est prié de venir le plus tôt possible chez Emanoil Bakalovic, 22, rue Saint-Sulpice, hôtel Riviera.